

L'an Deux Mille onze et le vingt-deux décembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MAUBOUSSIN Patrick, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 15 décembre 2011

Présents : Mesdames DELAVEST Ghislaine, GERVAIS Claudette, PEUDEVIN Mireille, PLOQUIN Marie-Thérèse,

Messieurs MAUBOUSSIN Patrick, DE GROOTE Jean-François, LIMOZIN Daniel, MARECHAL Dominique, OSSEDAT Daniel, PROVENCHERE Arnaud, RODARY Jean-Claude, TIXIER Arnaud.

Absente : Madame CHAMORET Agnès.

Procurations : Madame CHALET Annie à Monsieur MAUBOUSSIN Patrick

Secrétaires de séance : Mesdames DELAVEST Ghislaine et PEUDEVIN Mireille

ORDRE DU JOUR :

- Dossiers en cours.
- Subventions aux associations.
- Permis de construire (La Chabasse).
- Dossier cimetière.
 - Tarif pour le Columbarium.
 - pour le Jardin du souvenir.
 - pour le Caveau provisoire.
- Informations sur les concessions (Perpétuelle, temporaire).
- Finances.
- Personnel
 - Création d'un poste de Rédacteur (Promotion interne).
- Fleurissement : Récompenses concours Maisons et villages fleuris.
- Questions diverses.

DOSSIERS EN COURS

- Salle des fêtes : Les entreprises Gourcy et Morel travaillent sur le chantier. Les travaux de flocage vont commencer.

- Eclairage public : Le SIEG a été contacté pour des demandes d'éclairage public de deux résidences principales au lieu dit « Le Besset » et « Bretanges ».

La réponse écrite et chiffrée n'est pas connue précisément à ce jour, mais pour le « Besset » les travaux s'élèveraient à environ 3 000 € et la pose d'un compteur serait nécessaire.

Après discussion il ressort que le conseil n'est pas favorable à la réalisation de ces travaux.

Résultat du vote : Pour : 4 Contre : 9

En final, il est décidé que cette question serait revue lorsque le SIEG aura transmis par écrit le coût financier de ces opérations.

- Local des chasseurs : Il est nécessaire d'obtenir des renseignements supplémentaires au sujet du terrain avec une construction que les chasseurs souhaiteraient acquérir par l'intermédiaire de la mairie.

Le montant demandé par le propriétaire serait de 10 000 €. Etude en cours.

- Habiter autrement : Le Parc n'a pas retenu le dossier présenté par la commune et qui concernait la réhabilitation de l'ilot « Rhin et Danube ».

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il a été décidé d'allouer, pour 2011, la même somme à savoir 250 € à dix associations de la Commune. Par contre si durant l'année 2012 une association organise un événement d'intérêt communal d'envergure, elle pourra solliciter une subvention exceptionnelle en présentant un projet financier détaillé.

Résultat du vote : Pour : 13

PERMIS DE CONSTRUIRE

Urbanisme : Le Conseil Municipal a émis un avis favorable aux demandes de permis de construire de maisons individuelles :

- à la Chabasse pour la parcelle cadastrée « ZP n°84 ».

Résultat du vote : Pour : 13

- au Mas pour la parcelle cadastrée « ZR n° 139 ».

Résultat du vote : Pour : 13

DOSSIER CIMETIERE

- Espace funéraire :

Suite à la réalisation de l'espace funéraire, le jardin du souvenir ne donnant pas entière satisfaction - n'était pas suffisamment délimité- contact a été pris avec l'entreprise MAITRIAS. Après concertation l'option de poser une bordure en granit a été retenue

Le devis de l'entreprise Maitrias s'élève à 400 E TTC.

Résultat du vote : Pour : 13

- Agrémentation

L'option de planter quelques arbustes dans l'espace funéraire a été évoquée.

Contact a été pris avec Les Serres du Forez (Mireille) pour des plantations d'arbustes avec floraison étalée suivant les saisons.

Le devis d'un montant de 151,17 € TTC comprend la fourniture et plantations de cinq arbustes '(Forsythias, Weigelia, Cotoneaster, Pennisetum, Spirea, Arguta)

Résultat du vote : Pour : 13

Tarif

A compter du 1^{er} janvier 2012 il sera possible d'acquérir des concessions à durée temporaire de 50 ans. Il sera toujours possible d'obtenir une concession perpétuelle.

Deux dimensions sont proposées : 2,5 m² ou 5 m². au tarif de 70 € le m² pour une durée de 50 ans et 100 € le m² pour une perpétuelle.

Le caveau provisoire sera mis à disposition gratuitement pour une période de trois mois au-delà la redevance sera de 100 € par mois.

En ce qui concerne le columbarium, dont chaque case peut contenir jusqu'à quatre urnes de type standard, il est proposé une durée de 15 ans pour 450 € ou 30 ans pour 600 €.

Aucune redevance ne sera perçue pour la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.

Le règlement de l'espace cinéraire sera disponible prochainement au secrétariat.

Résultat du vote : Pour : 13

FINANCES

Ligne de Trésorerie

Les négociations sont en cours pour l'ouverture de la ligne de Trésorerie. Les taux sont à la hausse.

Budget Général / Décision Modificative n° 3

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Programme 131 - Mobilier-Matériel

Dépenses :

- 2158-131 : Autres Installations, matériel et outillage technique	+ 2 000,00
- 2183-131 : Matériel de bureau et matériel informatique	+ 500,00
- 2313-140 : Constructions	- 2 500,00
- 165 ONA : Dépôts et cautionnements reçus	+ 400,00
	Total : + 400,00

Recettes

- 165ONA : Dépôts et cautionnements reçus	+ 400,00
	Total : + 400,00

Résultat du vote : Pour : 13

PERSONNEL

- Suite à promotion interne un poste de Rédacteur à temps complet a été créé à compter du 1^o janvier 2012.

- Avis favorable pour le renouvellement du contrat aidé du service technique de Monsieur PICHOR Michaël pour 20 h par semaine à compter du 7 mars 2012.

Résultat du vote : Pour : 13

FLEURISSEMENT / RECOMPENSES

Comme les années précédentes, des bons d'achat valables du **1^o mars 2012 au 30 juin 2012** auprès des Serres du Forez à Olliergues seront remis aux lauréats lors de la rencontre amicale du 21 janvier 2012, qui regroupera également « Les Vœux du Maire », « L'accueil aux nouveaux arrivants », et « La rencontre des employés ».

- 8 bons d'achats d'une valeur de 20 €
- 6 bons d'achat d'une valeur de 15 €

En ce qui concerne les 10 participants restants il leur sera remis des fleurs. (Bulbes ou petits plants).

Résultat du vote : Pour : 13

QUESTIONS DIVERSES

EPF-Smaf / Adhésion de communes

Les communes de COSTAROS, département de la Haute Loire, SAINT MARCEL EN MARCILLAT, département de l'Allier,

La communauté d'agglomération DU PUY-EN-VELAY, dépatement de la Haute-Loire, composée des communes de : Aiguilhe, Arzac-en-Velay, Bains, Blavozy, Brives-Charensac, Ceysac, Chadrac, Chaspinhac, Chaspuzac, Coubon, Cussac-sur Loire, Espaly-Saint-Marcel, Le Brignon, Le Monteil, Le Puy-en Velay, le Vernet, Loudes, Polignac, Saint-Christophe-sur-Dolaison, Saint-Germain-Laprade, Saint-jean-de-Nay, Saint-Privat-d'Allier, Saint-Vidal, Sanssac-L'Eglise, Solignac-Sur-

Loire, vals-près-le Puy, Vazeilles-Limandre, Vergezac, ont demandé leur adhésion à l'Etablissement public foncier.

Avis favorable du Conseil.

Résultat du vote : Pour : 13

- Communauté de Communes du Pays d'Olliergues / Groupe de travail sur la thématique agricole

Les élus référents de la commune sont :

- Daniel OSSEDAT , titulaire

- Arnaud TIXIER , suppléant.

Résultat du vote : Pour : 13

- SIEG – Contrat illuminations de Noël

La cotisation augmentera de façon conséquente à compter de 2013.

Il est possible que l'installation et la désinstallation soit gérée entièrement par la commune, et dans ce cas elle devient ainsi propriétaire des guirlandes.

Ce qui implique que le coût de l'entretien de ces guirlandes est entièrement aux frais de la commune (acquisition et remplacement des « tronçons » défectueux).

Par contre s'il est décidé d'acquérir de nouvelles guirlandes s'agissant d'une création , la prise en charge par le SIEG est bien de 50%.

Le Conseil émet un accord de principe sur la proposition de gérer en interne la pose et la dépose des guirlandes, ce qui implique de louer une nacelle sur camion pour 2 jours (Coût : 360 Euros / jour).

Ce qui implique de faire passer le CACES NACELLE au trois employés du service technique.

Résultat du vote : Pour : 13

DIVERS

- Le Collège « Alexandre Varenne » fêtera ses 50 ans cette année.

- Vols d'objets à l'église : L'audience du jugement des accusés des vols dans les églises, dont celle du bourg d'Olliergues, est prévue le 18 janvier 2012. La commune s'est portée partie civile.

Départ de Claudette GERVAIS qui donne procuration à Daniel LIMOZIN.

- Repas des aînés : Il est décidé à compter du prochain repas de ne demander aucune participation financière au conjoint des personnes « ayant droit », que ce soit pour les aînés ou pour le conseil municipal.

Résultat du vote : Pour : 12 Abstention : 1

- Le problème des chats errants a été abordé. Il semblerait que plusieurs particuliers ont déjà pris à leur charge la stérilisation des chattes, ce qui met en évidence un problème réel.

- Bibliothèque : Possibilité de découvrir la tablette de lecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.